

Politique de sécurité publique

Réponses aux :

Postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé :

« Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale »

Postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina intitulé :

« Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne »

Postulat de M. Pierre Oberson intitulé :

« Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose »

Postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé :

« Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site »

Postulat de M. Mathieu Blanc intitulé :

« Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! »

Postulat de M. Mathieu Blanc intitulé :

« Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! »

Postulat de Mme Rebecca Ruiz intitulé :

« Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations »

Postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé :

« Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne »

Postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé :

« Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent »

Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas – Chauderon intitulée :

« Contre la présence des dealers »

Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch intitulée :

« Halte aux dealers dans le quartier de Saint-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle »

Pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée :

« Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial »

Pétition de l'Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée :

« Qualité de vie à Lausanne »

Pétition de Mme Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et consorts intitulée :

« Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non-droit à Lausanne »

Rapport-préavis N° 2014/83

Lausanne, le 18 décembre 2014

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à neuf postulats et cinq pétitions qui traitent tous, sous différents angles, de sécurité publique, de renforcement d'effectifs de police et de lutte contre le trafic de drogue dans l'espace public tout en proposant des pistes de réflexion distinctes. Les réponses apportées se complètent et favorisent une approche globale de l'évolution de la sécurité et de la réappropriation de l'espace public. L'unité de la matière est ainsi respectée.

Le présent rapport-préavis précise les mesures engagées en lien avec les problématiques soulevées dans les postulats et pétitions, notamment dans le cadre du plan d'action de sécurité publique 2013-2014. Pour rappel, celui-ci a défini cinq priorités : préserver l'espace public, lutter contre le trafic de stupéfiants, pacifier les nuits lausannoises, lutter contre les vols et cambriolages et encadrer la mendicité. Partant, il a fixé quatre axes de travail : doter la police de moyens suffisants, améliorer l'organisation et mieux affecter les ressources, développer les collaborations et simplifier les procédures ainsi que développer les compétences.

Dans ce cadre et conformément au programme de législature 2011-2016, les effectifs auront été augmentés de 68 postes d'ici à 2016. 42 sont déjà opérationnels (trente policiers et douze agents de transfert et de surveillance affectés à police-secours). En 2015, quatre assistants de sécurité publique et 32 nouveaux aspirants seront engagés, tous affectés à des tâches de police.

Sur le plan règlementaire, la Municipalité ou le Conseil communal ont accepté, en 2013, plusieurs modifications importantes touchant le règlement général de police (RGP), le règlement sur les horaires d'ouverture des magasins (RHOM) et le règlement municipal sur les établissements et manifestations (REM), en lien avec la pacification des nuits lausannoises d'une part, et la réglementation de la mendicité d'autre part.

Sur le plan opérationnel, le plan d'action s'est principalement traduit par le lancement de l'opération *Héraclès* dont la clé de voûte consiste à assurer une présence plus marquée de patrouilles pédestres dans les rues du centre-ville, à renforcer la lutte contre le deal de rue et à mettre en place un dispositif spécifique aux nuits lausannoises. Cette opération est allée de pair avec la mise en place de nouvelles stratégies basées sur des instruments novateurs (analyse criminelle, détection précoce, etc.). Les objectifs opérationnels ont également été prioritairement réorientés vers la lutte contre le trafic de drogues ainsi que les vols et cambriolages. Le renforcement de la présence policière dans la rue a également permis de rééquilibrer les missions de la police en faveur d'une action proactive, préventive et dissuasive, en lieu et place d'un travail uniquement répressif. Ce processus s'est accompagné d'un important travail de proximité auprès des commerçants et des habitants dans le prolongement du préavis N° 2008/55 sur la police urbaine de proximité.

Dans le même ordre d'idées, en lien avec d'autres services de la Ville, des habitants ou des associations, la police a développé une approche pluridisciplinaire en résolution de problèmes relative à des questions d'espace public dépassant le strict cadre de son action. C'est en particulier le cas aux places de la Riponne et Chauderon, au passage de Riant-Mont, aux parcs de la Brouette et du Mudac ou à Malley.

S'agissant plus spécifiquement du trafic de stupéfiants, le présent rapport-préavis évoque principalement les mesures prises en matière de police. Il apparaît toutefois essentiel de rappeler que ces mesures s'inscrivent dans une politique cohérente qui comprend également un important volet social (prévention), sanitaire (réduction des risques) et thérapeutique impliquant aussi bien la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud que la Confédération. La Municipalité a d'ailleurs eu l'occasion de rappeler son action sociale en la matière dans le rapport-préavis N° 2013/58, le rapport social 2013 et prépare d'ici à 2016 un nouveau préavis sur sa politique en matière de toxicomanie. La Municipalité privilégie dans ce domaine une approche globale et coordonnée, notamment au travers la délégation municipale « Sécurité & prévention » et l'observatoire de la sécurité.

De manière générale, la Municipalité estime que ce premier train de mesures relatif notamment à la pacification de la vie de nuit et à l'augmentation de la présence policière en ville, porte ses fruits ; elle a donc la ferme intention de confirmer les premières améliorations constatées en termes de sécurité publique aussi bien de jour que de nuit, au centre-ville et dans les quartiers d'habitation.

Les efforts engagés seront donc accrus en 2015 et 2016, toujours en faveur d'un meilleur contrôle du domaine public en particulier le soir et la nuit. Ils seront prioritairement dévolus à la lutte contre le trafic de rue et les cambriolages, en lien notamment avec le renforcement des effectifs à venir. Le plan d'action 2015-2016, qui sera adopté par la Municipalité au début de l'année 2015, en précisera les objectifs opérationnels, organisationnels et de formation notamment. Il s'accompagnera également d'un bilan de l'évolution des principaux délits depuis 2009.

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	2
2. Table des matières	3
3. Contexte.....	4
4. Nouvelles stratégies policières.....	5
4.1. Augmentation des moyens et optimisation de l'affectation des ressources	6
4.2. Préservation de l'espace public	7
4.3. Trafic de stupéfiants	7
4.4. Vols et cambriolages	9
5. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi : « <i>Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale</i> ».....	10
6. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina : « <i>Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne</i> ».....	12
7. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Oberson : « <i>Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues d'impose</i> ».....	14
8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Luc Laurent : « <i>Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne à rétablir un état sanitaire acceptable du site</i> »	14
9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc : « <i>Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé !</i> »	15
10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc : « <i>Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers !</i> »	15
11. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz : « <i>Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations</i> »	16
12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana : « <i>Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne</i> ».....	17
13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana : « <i>Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent</i> »	18
14. Réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas – Chauderon : « <i>Contre la présence des dealers</i> ».....	19
15. Réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch : « <i>Halte aux dealers dans le quartier de St-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle</i> »	20
16. Réponse de la Municipalité à la pétition de l'Union démocratique du centre, MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson : « <i>Qualité de vie à Lausanne</i> »	20
17. Réponse de la Municipalité à la pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza :« <i>Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial</i> ».....	21
18. Réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet : « <i>Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non-droit à Lausanne</i> »	21
19. Conclusions.....	22

3. Contexte

Entre 1990 et 2013, le nombre d'interventions de police-secours a triplé, passant d'environ 11'000 à 34'000, sans avoir été accompagné d'une augmentation proportionnelle des effectifs (engagement d'une cinquantaine de nouveaux policiers, dans la première moitié des années 2000¹ et de dix policiers supplémentaires, dédiés à la lutte contre le trafic de stupéfiants, en 2010²). Il en a découlé un décalage important entre le nombre de sollicitations du Corps de police et les moyens à disposition. Ceci explique que les réorganisations mises en œuvre par l'Etat-major de la police de Lausanne, dès la fin des années 2000, aient en partie été freinées par le développement de divers phénomènes exogènes (criminalité transeuropéenne et transméditerranéenne et évolution de la vie nocturne notamment).

Le nombre d'affaires (plaintes, actions demandant un suivi, etc.) traitées annuellement par la Police municipale de Lausanne (PML), inférieur à 10'000 jusqu'en 1999, a augmenté progressivement pour atteindre plus de 18'000 cas en 2013.

L'augmentation du nombre d'affaires et de sollicitations du Corps de police est principalement liée aux phénomènes suivants :

Vols et cambriolages

Les atteintes aux biens représentent trois quart des délits. Depuis 2008, en Suisse romande, la progression des vols et des cambriolages concerne principalement les cantons de Vaud et de Genève, et touche en particulier les lieux situés le long des axes de transport.

Afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène, des actions de prévention et d'observation sont régulièrement menées par la PML. Par ailleurs, la police judiciaire a créé, en mai 2014, la brigade des cambriolages, réorganisant ainsi le travail de détection précoce des auteurs, d'interpellation et d'enquête.

Si l'ensemble des délits au patrimoine a fortement augmenté entre 2010 et 2012, ils sont en baisse à Lausanne depuis 2013 avec cependant un nombre de cambriolages stable.

Trafic de stupéfiants

La visibilité du trafic de produits stupéfiants exaspère autant les habitants que les autorités, aussi bien en raison des risques encourus, particulièrement par les jeunes et les noctambules tentés d'essayer, qu'en raison des problèmes sanitaires et sociaux posés par une consommation régulière, voire du sentiment d'impunité généré par cette activité.

En complément du travail de la brigade des stupéfiants, le lancement d'une nouvelle opération Strada, par les autorités cantonales en lien avec la Ville de Lausanne, depuis le 1^{er} juillet 2013, a permis de développer l'efficacité de l'approche répressive, axée principalement sur la détection du flagrant délit de vente et le renforcement de la chaîne pénale. L'activité policière a ainsi fortement augmenté aussi bien en ce qui concerne les contrôles, les dénonciations que les saisies de marchandises et d'argent. Ainsi, les dénonciations pour trafic sont passées de 335 en 2011, à 367 en 2012 et 480 en 2013 (+ 30% par rapport à 2012).

Notons que dans le domaine spécifique de la lutte contre les stupéfiants, l'augmentation des infractions à la loi sur les stupéfiants est directement proportionnelle à l'intensité du travail de la police.

Ce travail s'inscrit toutefois dans un cadre juridique et un contexte difficile (surcharge de la chaîne pénale, code pénal, difficulté à pratiquer à des expulsions) qui ne peut être éludé. Il explique aussi la pression continue exercée par le deal de rue sur le territoire urbain.

Manifestations et vie nocturne

Lausanne accueille chaque année, en moyenne, plus de 1'600 manifestations d'importance. Les manifestations sportives nécessitent un déploiement importants d'effectifs policiers, provenant aussi bien de Lausanne que des autres polices intercommunales ou de la gendarmerie.

¹ Rapport-préavis N° 239 du 20 septembre 2001, BCC 2002, tome I, page 186 et ss.

² BCC 2009-2010, tome I, page 726 ss.

Le nombre d'heures de travail en relation avec les manifestations sportives se monte, en 2013 à quelque 10'000 heures pour la PML, ce qui correspond au travail annuel de plus de cinq agents à 100%³.

La question de la vie nocturne lausannoise ne peut pas être résumée à sa seule dimension sécuritaire ; elle implique cependant une importante charge de travail. Ainsi, deux tiers des interventions de police-secours se déroulent entre 20h00 et 6h00, du jeudi soir au dimanche matin, soit sur seulement trente heures. Ce sujet ayant été largement abordé dans les rapports-préavis N° 2012/58 et 2014/79, il ne sera pas ici développé.

Qualité de l'espace public

Bien qu'il ne s'agisse pas toujours de délits, les différentes atteintes à l'espace public participent à la dégradation de l'environnement urbain et jouent également un rôle important en termes de sentiment de sécurité. Vandalisme, littering, dégradation du mobilier urbain, tags, incivilités et utilisation durable de l'espace sont autant de phénomènes qui n'ont souvent aucun lien entre eux, mais qui influencent négativement l'image de la ville. Il en résulte une dégradation des aménagements urbains qui induit des coûts disproportionnés pour la collectivité⁴. Le développement des patrouilles pédestres permet d'accroître le contrôle sur l'espace public.

4. Nouvelles stratégies policières

Le Corps de police poursuit depuis longtemps une approche de police de proximité, orientée vers la résolution des problèmes. Face à l'augmentation des sollicitations et des délits, la PML accorde la priorité à la lutte quotidienne des délits qui affectent le plus la population, ainsi qu'à la visibilité des agents en uniforme et à la rapidité d'intervention.

Ces dernières années, la présence policière en ville a fortement augmenté, en se concentrant prioritairement sur le centre-ville, tout en renforçant le travail dans les quartiers d'habitation à partir de 2014. Dans le seul cadre des patrouilles pédestres déployées dans le cadre de l'opération Héraclès, 30'000 heures de patrouilles pédestres ont été effectuées au centre-ville en 2013 et environ 45'000 en 2014.

. Des actions préventives, dissuasives et répressives sont ainsi menées de jour comme de nuit.

Le renforcement de la présence policière, couplée au lancement de l'opération Strada, a débouché sur des premiers résultats encourageants en 2013 :

- une diminution des vols dans les lieux publics ainsi que des vols à l'arrachée et des brigandages ;
- une augmentation de 30% des dénonciations en matière de stupéfiants ;
- une diminution significative de deal de rue en journée au centre-ville ;
- une réappropriation nocturne de la place Bel-Air par le public ;
- une tranquillisation de la vie nocturne, notamment par une diminution des bagarres.

La Municipalité salue l'attribution de moyens supplémentaires à Strada, par le Conseil d'Etat vaudois, incluant désormais aussi le service pénitentiaire. La bonne coordination entre la police, la justice le Ministère public, le Service de la population et le Service pénitentiaire contribue indéniablement à renforcer l'effet dissuasif des sanctions, même si les stratégies criminelles se réadaptent rapidement et que les capacités de chaîne pénale demeurent limitées.

Au sein du Corps de police, les orientations claires données notamment dans le cadre de l'opération Héraclès, sont également saluées et permettent de mobiliser toute l'énergie nécessaire à regagner le terrain perdu.

Les nouvelles orientations sécuritaires portent aussi bien sur les objectifs et priorités d'actions de la police lausannoise que sur des questions d'organisation ou de collaboration avec d'autres acteurs ou collectivités.

³ Toutes les manifestations confondues représentent un peu plus de 17'000 heures de travail annuel.

⁴ L'étude de la Haute école lucernoise et d'Interface « *Alcool et violence dans l'espace public* », réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, montre que la moitié des cas de violence physique ou verbale qui donnent lieu à l'intervention de la police dans l'espace public va de pair avec une consommation excessive d'alcool, voir : <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/13088/14811/index.html?lang=fr>

Elles sont détaillées dans le plan d'action 2013-2014. Le présent rapport-préavis, en lien avec les réponses aux postulats et pétitions, s'attache à préciser l'action de la police dans quatre domaines spécifiques : l'augmentation des moyens et l'optimisation des ressources, la préservation de l'espace public, le trafic de stupéfiants ainsi que les vols et cambriolages.

4.1. Augmentation des moyens et optimisation de l'affectation des ressources

Au 1^{er} novembre 2014, le plan des postes de la PML comprend 631 collaborateurs-trices, dont 457 policiers-ières (voir répartition entre les divisions en page 11), 61 assistant-e-s de sécurité publique, douze agents de transfert, de surveillance et de garde (ATS) et 101 civil-e-s.

Les effectifs sont répartis entre les divisions police-secours, police judiciaire, sécurité & coordinations, proximité, partenariats & multiculturalité et sécurité du trafic et stationnement, ainsi que les fonctions administratives et managériales.

Alors que l'effectif policier lausannois représente un quart de l'ensemble des effectifs policiers du Canton de Vaud (gendarmerie, sûreté et autres polices municipales ou intercommunales), la PML doit faire face à plus d'un tiers des infractions au code pénal sur territoire vaudois et à deux tiers des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants⁵.

Le tableau ci-dessous montre que les besoins des villes ou des cantons-villes sont plus élevés que la moyenne nationale. Les données présentées doivent cependant être interprétées avec prudence, car les territoires ne sont pas comparables (centres urbains versus zones mixtes et apports d'autres professionnels de la sécurité).

	Effectifs policiers I à IV⁶	Habitants⁷	Policiers par mille habitants
Suisse	17'328	8'136'700	2.13
Canton de Berne	1'893	1'000'918	1.89
Canton de Vaud	1'840	748'815	2.46
Canton de Genève *	1'374	469'217	2.93
Ville de Lausanne	458	132'672	3.45
Canton de Bâle-Ville *	668	189'254	3.53
Ville de Zurich	1'399	384'674	3.64

* Les cantons de Genève et Bâle-Ville bénéficient également de la présence de nombreux gardes-frontières assurant des missions générales de sécurité ainsi que de brigades mixtes franco-suissees.

Les policiers de la PML sont, en grande partie, formés et engagés en qualité d'aspirants à l'Académie de police de Savatan. La formation dure une année, coûte 50'000 francs ; s'y ajoute le traitement annuel de base de 72'500 francs ainsi que les frais d'équipement de 19'000 francs (chiffres 2013).

Le coût de la PML s'est élevé, en 2013, à 94.6 millions de francs, dont 86% de charges de personnel. Le budget 2015 prévoit un coût de fonctionnement de 103.98 millions de francs.

Conformément au programme de législature, les effectifs auront été fortement augmentés entre 2012 et 2016. Au total, 68 postes, hors division sécurité du trafic et du stationnement, auront été créés et affectés à la

⁵ Le total des délits au Code pénal pour le Canton de Vaud se monte à 78'537, dont 27'245 à Lausanne, soit 34.69% (chiffres 2013).

⁶ Conférence des commandants des polices cantonales suisses (KKPKS), Effectifs policiers en Suisse au 1^{er} janvier 2013, document du 21 mai 2013 prenant en compte les policiers et policières sans les assistant-e-s de police, pour la Suisse et les cantons, Société des chefs de police des villes suisse, état au 1^{er} janvier 2010, pour Zurich ainsi que chiffre actualisé au 1^{er} mars 2014 pour Lausanne.

⁷ OFS, 2014, chiffres 31.12.2013 : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/new/nip_detail.html?gnpID=2014-015

sécurité publique. En 2015, quatre assistants de sécurité publique et 32 aspirants seront engagés, tous affectés à des tâches de police. Une optimisation de la gestion des postes disponibles (augmentation du socle d'aspirants formés à Savatan et bonne anticipation des réengagements) a également permis de réduire le nombre de postes vacants et dès lors d'augmenter sensiblement les moyens réels du Corps de police. L'interdisciplinarité entre les brigades a également été renforcée, notamment dans le cadre de l'opération Héraclès pour laquelle toutes les brigades ont été mises à contribution.

4.2. Préservation de l'espace public

Le renforcement de la présence policière pédestre a permis d'améliorer le climat sécuritaire. Une attention particulière est portée aux zones Chauderon, Riponne, Flon, Bourg et Gare, qui sont des lieux sensibles.

Depuis mai 2014, la police assure une présence régulière à la place de la Riponne afin de préserver l'espace public et d'éviter l'appropriation de certains secteurs par des groupes aux comportements parfois insécurisants. La Municipalité travaille, d'une part, à développer l'usage commun du domaine public ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des habitants et, d'autre part, à favoriser l'autorégulation et la civilité en faveur d'une meilleure cohabitation.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été menées afin de rendre à la place de la Riponne son rôle de zone de rencontre, de marché et de transit, en favorisant la mixité de sa fréquentation, selon une approche en résolution de problèmes, impliquant de nombreux services de la Ville en soutien à la police.

Le nord de la place accueille un jardin de fleurs, issu de Lausanne Jardins 2014, qui, sera maintenu pendant deux à trois ans, le temps de conservation des bacs en bois. Durant l'été 2014, un espace de lecture, une halte-jeux et une terrasse ont animé les lieux avec succès. A moyen terme, les locaux de l'ancien Mövenpick seront remis en exploitation alors qu'une analyse urbanistique plus détaillée sera menée à plus long terme sur l'ensemble de la place.

Le sud de la place est occupé par plusieurs stands mobiles de mets à l'emporter et par le prolongement de la zone de marché.

Ce dispositif comprend également l'accompagnement des services sociaux qui garantit un dispositif cohérent de soutien à la marginalité, qui se concrétise notamment par les programmes :

- de promotion et de facilitation d'usage de matériel stérile, pour prévenir la propagation de l'hépatite C et du SIDA grâce au Distribus, géré par la Fondation ABS ;
- de consommation contrôlée d'alcool dans le cadre de la Terrasse, désormais ouverte toute l'année, sous l'égide de la Fondation ABS ;
- de prévention auprès de toute nouvelle personne rejoignant un rassemblement à la Riponne, avec une attention particulière envers les mineurs, sous la responsabilité de la Fondation du Relais.

A l'image du projet mené sur cette place, l'ensemble des places de la ville ont pour vocation d'être des lieux de vie où habitants, commerçants et usagers ont envie de s'arrêter, de passer ou de travailler. La démarche transversale mise en œuvre pour la Riponne est actuellement reproduite dans d'autres lieux afin d'en améliorer la convivialité et le respect des riverains et des aménagements.

4.3. Trafic de stupéfiants

La lutte contre le trafic de produits stupéfiants, qui passe principalement par la désorganisation et le démantèlement des réseaux, est une priorité continue de la Municipalité et du Corps de police. Le trafic de drogue touche divers secteurs géographiques de la ville. Malgré une présence policière accrue et des contrôles réguliers, et bien que la plupart des trafiquants aient déjà été déférés plusieurs fois devant la justice, ces derniers poursuivent leurs activités en s'adaptant aux nouvelles stratégies policières.

La brigade des stupéfiants rencontre des succès réguliers et significatifs ; ainsi les livraisons en vue d'alimenter le marché lausannois ont pratiquement cessé à Lausanne en raison de la régularité des saisies et des arrestations. Il est primordial de traiter la problématique de la drogue aussi bien aux niveaux local, cantonal, national qu'international, tout en restant conscient de l'importance des enjeux globaux, ce qui induit une certaine modestie en la matière :

- concernant l'offre, le chiffre d'affaire généré par le commerce des drogues illicites est estimé à plus de 300 milliards de dollars selon le Centre tricontinental (CETRI)⁸, associé à l'Université de Louvain-La-Neuve en Belgique. Plusieurs pays sont gravement déstabilisés par la violence liée au trafic de drogue. Les états d'Afrique proches de l'Europe, constituent une cible de choix pour la criminalité transnationale, en raison de la faiblesse de leurs institutions, de la pauvreté générale et de la corruption endémique ;
- concernant la demande, l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime⁹ estime le nombre d'utilisateurs de stupéfiants à 230 millions de personnes, soit 5% de la population adulte mondiale, avec un usage considéré comme très problématique pour environ trente millions de consommateurs. Le cannabis est la substance illicite la plus consommée dans le monde avec 119 à 224 millions d'utilisateurs. Sa consommation a diminué chez les jeunes en Europe au cours des dix dernières années, alors qu'une légère hausse de la prévalence des usagers a été constatée dans la population générale (notamment en tant qu'antidouleurs). Globalement, en Europe, la consommation de drogues dures, telles que la cocaïne et l'héroïne, semble stable. Finalement, il convient de relever que les prévalences de consommation des drogues de synthèse ou des médicaments détournés en produits psychotropes sont encore moins bien cernées que celles des drogues traditionnelles.

En Suisse, les usagers de drogues ont tendance à développer une poly-consommation en essayant différentes combinaisons de produits et de mélanges. L'approche pragmatique des quatre piliers a permis de faire disparaître les scènes ouvertes et de développer l'approche « à bas seuil » visant à préserver le minimum d'hygiène et d'intégration sociale, notamment afin d'éviter la propagation de maladies contagieuses. En matière de sécurité publique, l'encadrement des comportements problématiques visant à contenir leurs effets néfastes (cas extrême de dégradation sanitaire et sociale, injections sauvages, déchets, etc.) a produit des améliorations variables.

Les villes disposant d'espaces encadrés de consommation, comme Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, Schaffhouse, Soleure, Bienne et Genève ont connu les améliorations les plus sensibles. Par espace encadré de consommation, il faut comprendre des endroits propres, dans lesquels un personnel social et/ou infirmier encadre et conseille les personnes toxicodépendantes. Les objectifs sont de trois ordres : protéger la société, éviter la prise de risques inutiles par méconnaissance ou stress ainsi qu'améliorer l'état de santé, psychique et physique des usagers, qui les amènera à tenter de sortir de la drogue.

En ce qui concerne la situation lausannoise, l'absence d'un tel local reporte l'entier des problèmes liés à la toxicomanie sur le domaine public. Ainsi, la mise en place de solutions dans des endroits précis reporte le problème ailleurs. La population lausannoise pâtit de cette situation, malgré la lutte acharnée de la police contre le trafic de drogue. La présence de personnes dépendantes étant une réalité, il convient de réduire les risques et de favoriser leur encadrement tout en poursuivant la répression contre le deal. La sécurité et la réduction des risques restent deux priorités complémentaires en matière de politique des drogues et garantissent une meilleure protection des personnes. Si l'abstinence demeure souhaitable à terme, il est néanmoins nécessaire de passer par des étapes intermédiaires.

Les institutions du dispositif de réduction des risques subventionnées par la Ville sont : la Fondation ABS (Distribus, Le Passage et la Terrasse), la Fondation du Relais (Rel'aids), Caritas Vaud, Sport'Ouverte, L'Eveil et Fleur de Pavé. De son côté, pour lutter contre le trafic de drogue, la police municipale a bénéficié de l'arrivée d'effectifs supplémentaires, notamment en lien avec le démarrage de l'opération Strada. Le nombre d'arrestations liées au trafic de drogue a augmenté en parallèle (335 en 2011, 367 en 2012 et 480 en 2013).

⁸ François Pelet : « Ravages du narcotrafic, naufrage de la « guerre aux drogues » », septembre 2013, et « Trafic international de drogues : un enjeu Nord-Sud dans la mondialisation », octobre 2012 <http://www.cetri.be>

⁹ Onudc (2013) Rapport mondial sur les drogues 2013, Vienne : <http://www.onudc.org>

4.4. Vols et cambriolages

Après une longue période de régression en Suisse (un tiers de moins entre 1982 et 2010, passant de quelque 71'000 cas à 51'000 en moins de trente ans), le nombre des cambriolages a marqué une hausse généralisée, dès 2010. Initialement le plus touché, le Canton de Genève a été rapidement rejoint par le Canton de Vaud avant de gagner pratiquement toute la Suisse. Le profil des cambrioleurs a évolué, passant d'une délinquance locale à des bandes organisées sévissant sur un grand nombre de logements et de commerces en un temps court. Cette forme de délinquance sérielle internationale évite le contact et la violence. Elle s'adapte particulièrement vite aux stratégies policières et refuse d'avouer les délits commis malgré les preuves évidentes présentées par la police et la justice.

La répression policière est de plus en plus efficace dans le domaine des vols en général. En ce qui concerne les cambriolages, le Corps de police de Lausanne axe ses efforts sur la prévention, l'analyse des phénomènes et l'intervention en faveur d'arrestations. Il est encore prématuré de tirer un bilan officiel de l'apport de brigade des cambriolages créée en mai 2014.

En matière de prévention, une campagne a permis de sensibiliser les habitants des divers quartiers de la ville, en 2014, afin de les conseiller, de leur expliquer le mode de fonctionnement des cambrioleurs et de leur apprendre à repérer les éventuels points faibles de leurs logements. Cette action de proximité a été très appréciée et sera poursuivie en 2015. Il ne sera jamais assez répété que les cambrioleurs agissent de préférence, entre septembre et février, durant les mois les plus crépusculaires, principalement entre 16h et 21h¹⁰ : installer un minuteur à une lampe afin de ne pas laisser son logement plongé dans l'obscurité constitue donc un geste simple, efficace et dissuasif ; la pose de rosaces de sécurité coniques protège également efficacement le cylindre extérieur, pour un coût modeste.

Le canton de Genève connaît une baisse des cambriolages depuis deux ans. Bien qu'aucune étude scientifique ne le prouve, les policiers expérimentés sont d'avis que le canton de Vaud a subi un report de l'activité de cambrioleurs « délaissant » la région genevoise.

S'y ajoute le fait que le travail policier n'est pour l'instant pas suffisamment suivi par des sanctions pénales ce qui participe à rendre la Suisse très attractive. Une révision du nouveau code de procédure pénale est en cours de discussion au Parlement fédéral. Il faut en effet se rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2011, les cambriolages sont pénalement considérés comme des délits « peu graves » et qu'il ne débouche sur une peine privative de liberté qu'en cas de récidive.

Enfin, la PML s'est dotée d'une cellule d'analyse criminelle qui apporte un soutien précieux aux enquêteurs dans leurs investigations (détection des séries, adaptation des mesures opérationnelles, planification des actions, etc.) et dans la présentation des preuves.

En conclusion, partant d'une situation difficile sur le front de la criminalité, la Municipalité et la police de Lausanne ont engagé une série de mesures, également en collaboration avec le Canton, en vue d'améliorer la sécurité et de faire diminuer les délits. Les premiers résultats sont encourageants. Ce travail s'inscrit toutefois dans la durée et nécessite une excellente coordination entre les acteurs de la chaîne pénale et dépend aussi de facteurs externes peu maîtrisables (phénomènes migratoires et capacités du système pénitentiaire notamment). Le plan d'action de sécurité publique 2015-2016 s'inscrira dans le prolongement des mesures mises en place et précisera les objectifs poursuivis sur le plan opérationnel, organisationnel et de police de proximité notamment.

¹⁰ En ce qui concerne les vols par effraction des commerces, la deuxième partie de nuit est la période préférée des cambrioleurs indépendamment de la saison.

5. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi :
« Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale »¹¹

Le postulat, déposé le 24 novembre 2009 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 12 octobre 2010, invite la Municipalité à développer une vision globale et prospective de l'évolution des effectifs policiers, notamment en :

- présentant une vision actuelle et prospective de l'évolution des effectifs du Corps de police, globalement et par secteur ;
- développant une planification de l'augmentation de cet effectif d'ici à 2015, en tenant compte de l'évolution de la population, de la réforme policière en cours et des nouvelles problématiques ;
- intégrant dans la réflexion la dimension de plus en plus multiculturelle du travail de policier ;
- évaluant les conséquences de l'introduction du nouveau code de procédure pénal.

Réponse de la Municipalité :

Une analyse structurelle de l'organisation a permis de revoir l'organisation du Corps de police. Dès le 1^{er} juillet 2011, deux nouvelles divisions ont été créées :

- sécurité & coordinations (SC) pour répondre au besoin d'une meilleure coordination entre les structures opérationnelles transversales afin de planifier les engagements avec plus d'efficacité ;
- proximité, partenariats & multiculturalité (PPM) pour répondre à la volonté de développer les compétences policières en matière de proximité, en favorisant une approche en résolution de problèmes, une décentralisation des responsabilités ainsi que les contacts avec les citoyens.

La dimension de la multiculturalité a notamment été travaillée avec le Bureau lausannois de l'intégration, en particulier dans le cadre de la formation. Différentes communautés étrangères ou religieuses sont régulièrement rencontrées et un médiateur parlant roumain se consacre aux problèmes liés à la mendicité.

La création de la division sécurité & coordinations (SC) favorise la coordination notamment entre la centrale d'alarme et d'engagement (CAE), les unités spéciales, police-secours et les autres divisions. Au 1^{er} juin 2012, la division SC a été renforcée d'une task force se concentrant sur les phénomènes sécuritaires les plus pertinents, comme la lutte contre le trafic de stupéfiants dans la rue.

Au 1^{er} février 2013, le groupe de prévention du bruit a vu sa mission s'élargir pour devenir la brigade vie nocturne et de prévention du bruit (BVNPB), rattachée à la division SC, plus spécifiquement au responsable Planification et engagement, qui est aussi l'actuel répondant pour la vie nocturne.

En 2014, la brigade d'investigations générales¹² et la brigade criminelle ont revu leurs cahiers des charges en faveur de deux nouvelles appellations : patrimoine et intégrité.

Par ailleurs, comme présenté plus haut, afin de mieux répondre aux problématiques spécifiques en lien avec les cambriolages une brigade spécialisée, regroupant différentes entités existantes du Corps de police, a aussi récemment vu le jour.

Evolution des effectifs :

L'effectif policier a été progressivement renforcé au cours des deux dernières législatures :

Le 8 décembre 2009¹³, le Conseil communal accordait dix ept complémentaires au Corps de police, pour amener l'effectif policier à 429 ept au 1^{er} janvier 2010.

Par décision du 29 mars 2012, la Municipalité a autorisé l'engagement de 30 ept supplémentaires, dont cinq policiers déjà formés et 25 aspirants qui sont devenus opérationnels le 1^{er} mars 2014.

¹¹ Postulat déposé le 24 novembre 2009 (BCC N° 6 séance du 24.12.2009 - 1^{ère} partie, 2009 -2010, page 9), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 19 janvier 2010 (BCC N° 9 du 19.01.10 - 2^{ème} partie, 2009-2010, page 9) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 12 octobre 2010 (BCC N° 4 du 12 octobre 2010 - 2^{ème} partie, 2010-2011, page 18).

¹² La BIG traitait essentiellement des délits se poursuivant uniquement sur plainte pénale.

¹³ BCC 2009-2010, tome I, page 726 et ss.

Cette décision visait également à soulager le personnel travaillant en rotation complète, par la mise en œuvre d'un nouvel horaire au 1^{er} juillet 2014, qui respecte les recommandations sur la santé et sécurité au travail, permettant de diminuer la fréquence des sollicitations et par-là même d'éviter l'épuisement.

Le 23 mai 2013, la Municipalité a autorisé l'engagement de douze agents de transfert, de surveillance et de garde (ATS) pour venir appuyer les sections de police-secours, notamment dans le domaine des tâches de back-office. Recrutés et formés à l'Académie de police, les ATS ont rejoint les unités opérationnelles le 1^{er} janvier 2014. Les 30 ept de policiers, accordés en 2012, sont renforcés par l'engagement de 22 aspirants policiers supplémentaires (15 ept en 2013 et sept ept en 2014, qui seront opérationnels en 2015 respectivement en 2016) et de quatre assistants de sécurité publique (ASP) dès 2015 auxquels s'ajoutent encore quatre autres ASP, par transfert de la division sécurité du trafic et stationnement. Au total, 68 postes nouveaux auront été créés entre 2012 et 2016, affectés uniquement à des tâches de police (hors division sécurité du trafic et du stationnement), sans compter les réaffectations internes.

Enfin, comme indiqué plus haut, une optimisation de la gestion des postes disponibles (augmentation du socle d'aspirants formés à Savatan, bonne anticipation des réengagements) a également permis de réduire le nombre de postes vacants et dès lors d'augmenter sensiblement les moyens effectifs du Corps de police.

Suite à ces différents engagements, les effectifs sont répartis de la manière suivante au 1^{er} novembre 2014 :

EPT	Unités
156.6	Police-secours
98.1	Police judiciaire
63.2	Sécurité du trafic et du stationnement
63.5	Sécurité et coordination
43.6	Proximité, partenariats et multiculturalité
32.0	Services généraux (SG) ¹⁴ et Commandement

Conséquences de l'introduction du nouveau code de procédure pénale :

L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale (CPP), au 1^{er} janvier 2011, a nécessité la mise en place de nouvelles directives opérationnelles internes et d'une formation qui a été dispensée à l'ensemble du personnel ainsi que la transformation de vingt bureaux en salles d'audition ou locaux d'accueil.

Elle a de plus induit d'importants changements dans l'organisation du travail quotidien des agents de la police judiciaire et une forte surcharge de travail. La charge administrative et le temps consacré au traitement de chaque enquête ont fortement augmenté (entre 25% et 50%)¹⁵, vu notamment les exigences de traçabilité de chacune des étapes de l'enquête.

Enfin l'obligation de signifier d'entrée de cause au prévenu les griefs qui ont conduit à son interpellation réduit le champ d'investigation, et, en conséquence, le taux d'élucidation. En effet, le prévenu, informé d'emblée du niveau d'information de la police, peut désormais facilement s'abstenir d'apporter des informations sur des délits dont la police n'aurait pas eu connaissance.

De manière plus générale, la procédure actuelle limite drastiquement les discussions spontanées entre policiers et prévenus. En ce sens, elle pose une limite importante à la relation policiers-prévenus. Ces contacts plus formels permettent certes d'éviter toute forme d'influence de la part des policiers, mais limitent la possibilité de développer un contexte favorable aux aveux.

¹⁴ Les SG regroupent dorénavant la plupart des policiers exerçant des activités d'appui pour les divisions opérationnelles (formation, communication, logistique, technique, finances, administration, déontologie et éthique).

¹⁵ Un sondage évaluatif a été mené en début d'année 2012 auprès de tous les policiers du Corps de police de Lausanne. Il répertorie de manière précise tous les secteurs touchés ou influencés par le CPP. Sur la base des 135 réponses reçues, il ressort que 78% des répondants évaluent entre 25% et 50% de la charge administrative et du temps consacré au suivi judiciaire.

Le nouveau code introduit un principe de célérité, donc une forte compression du travail policier dans les 24 premières heures suivant une interpellation. Ce principe a pour effet d'augmenter significativement la charge de travail.

Enfin, le nombre d'affaires traitées par la police a augmenté, vu les restrictions apportées à la détention provisoire. En effet, les délinquants risquent de poursuivre leurs activités délictuelles avant qu'une décision de sanction, voire de privation de liberté, n'entre en force.

Globalement, si le CPP a apporté des changements positifs, notamment en termes d'uniformisation de la procédure au niveau suisse ou de droit des prévenus (avocat dit de la « première heure »), il a, sur le plan policier, contribué à alourdir de manière significative le travail pour les raisons évoquées ci-dessus.

En conclusion, la Municipalité estime avoir ainsi répondu aux demandes du postulant, la Municipalité ayant développé une vision globale et prospective de l'évolution des effectifs policiers, intégrant la dimension multiculturelle du travail policier et tenant compte de l'introduction du nouveau CPP.

6. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina : « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne »¹⁶

Par sa motion déposée le 2 février 2010, transformée en postulat et renvoyée pour étude et rapport le 15 février 2011, la postulante invite la Municipalité à mettre en œuvre une politique globale de sécurité urbaine et à l'évaluer, afin d'en finir avec « la tactique du saucissonnage ». La postulante souhaitait que les problématiques de sécurité publique fassent l'objet d'une détection précoce et appelait de ses vœux une réflexion basée davantage sur les statistiques, afin de mieux documenter l'insécurité objective. Mme Litzistorf Spina estimait également que le pilotage de la sécurité urbaine devait rester en mains publiques et que celle-ci devait être pensée de façon pérenne, mais déclinée par législature et faire l'objet d'une évaluation à la fin de chaque cycle.

Réponse de la Municipalité :

Ce postulat rejoint les réflexions menées au sein de la Municipalité, qui a mis en place une politique globale de sécurité publique à court, à moyen et long termes.

Le 24 janvier 2013, la Municipalité adoptait le plan d'action sécuritaire pour les années 2013 et 2014. Ce document fixe les objectifs et priorités d'action de la PML et aborde aussi des questions d'organisation de la police et de collaboration avec les acteurs de la chaîne pénale ou d'autres collectivités. Il a défini quatre axes de travail :

1. doter la police de moyens suffisants à travers la création de 68 postes supplémentaires sur la législature ;
2. améliorer l'organisation et l'affectation des ressources sur les objectifs prioritaires (patrouilles et îlotage au centre-ville, lutte contre le deal, présence les nuits de week-end, etc.)¹⁷, en dégagant des moyens, en prenant les mesures suivantes :
 - prioriser les missions et redéployer des patrouilles dans le centre ville en journée et les nuits de week-end, en particulier sur les grandes places ;
 - améliorer l'interopérabilité et renforcer la coordination entre les différentes unités ;
 - réduire les horaires d'ouverture de certains postes de quartier et à l'Hôtel de police¹⁸, et en exploiter un poste de quartier mobile¹⁹ ;
 - adapter les horaires de travail pour accroître l'efficacité et améliorer les conditions de travail ;

¹⁶ Postulat déposé le 2 février 2010 (BCC N° 10 séance du 2 février 2010, 2009 – 2010, page 10), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 16 mars 2010 (BCC N° 13 du 16 mars 2010 - 1^{ère} partie, 2009 – 2010, page 17) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 15 février 2011 (BCC N° 11 du 15 février 2011 - 2^{ème} partie, 2010 – 2011, page 17).

¹⁷ Trois opérations lancées le 1^{er} avril 2013 par le Corps de police dans le cadre du dispositif Héraclès : Bermudes (présence visible et dissuasive sur l'hyper-centre de jour comme de nuit), Maât (actions quotidiennes répressives principalement dans le domaine du trafic de stupéfiants) et Athtor (pacification des nuits lausannoises).

¹⁸ Depuis le 10 juin 2013, sauf urgences, la réception de l'Hôtel de police est fermée entre 21h00 et 06h00.

¹⁹ La PML s'est dotée d'un poste de police mobile en décembre 2013.

3. développer les collaborations et simplifier les procédures. Une meilleure collaboration avec la police cantonale et avec les autres polices communales est nécessaire, de même qu'une bonne coordination avec les autres acteurs de la chaîne pénale, en particulier dans le domaine du trafic de stupéfiants²⁰ ;
4. développer les compétences par le recours à la formation continue, en favorisant une culture professionnelle de contact et de proximité avec les citoyens.

Le plan de sécurité a également fixé cinq priorités :

1. préserver l'espace public, en développant la présence dans la rue de la police, afin de permettre une réappropriation de l'ensemble du domaine public par la population, notamment grâce à l'augmentation des patrouilles pédestres ;
2. lutter contre le trafic de stupéfiants dans la rue et les nuisances associées, en menant des actions quotidiennes de lutte contre le deal et en contrôlant les zones de trafic du centre-ville, en simplifiant les procédures de traitement judiciaire et en renvoyant de manière systématique les requérants récidivistes dans leur canton d'enregistrement et en prononçant des interdictions de périmètre²¹ ;
3. pacifier les nuits lausannoises, en veillant à un meilleur respect des règles légales par les exploitants des établissements de nuit, en limitant l'ouverture de nouveaux établissements dans les secteurs où l'habitat est prépondérant, en renforçant les contrôles des établissements, en harmonisant les méthodes de travail et pratiques professionnelles dans le domaine de la sécurité et en limitant les horaires de vente d'alcool dans les commerces le vendredi et samedi soir ;
4. lutter contre les vols et cambriolages. La création de la brigade cambriolage répond à cette préoccupation. Les mesures prises permettent de limiter les opportunités par une présence policière de jour comme de nuit et par une prise en compte plus stratégique des secteurs et des moments à risque ;
5. mieux encadrer la mendicité afin d'éviter qu'elle ne serve à cacher des activités délictueuses.

La mise sur pied de la cellule d'analyse criminelle a permis de développer la détection précoce et les données statistiques afin de mieux documenter l'insécurité objective. Les processus et méthodes mis en place permettent de collecter, de traiter et d'analyser systématiquement les données afin d'assurer une vision générale et en temps réel de la délinquance sérieuse et itinérante. Cette démarche permet de détecter et comprendre les phénomènes criminels et d'établir, par exemple, un lien entre une situation et un certain type d'infraction. Cette analyse apporte un soutien inestimable à l'enquête judiciaire et participe à l'établissement des priorités d'engagement ; elle livre des renseignements criminels au niveau stratégique et opérationnel de haute valeur ajoutée. Un second poste affecté à l'analyse criminelle sera créé en 2015.

En conclusion, la Municipalité partage les préoccupations de la postulante et estime que l'adoption du plan d'action sécuritaire pour les années 2013-2014 ainsi que la mise sur pied et le développement des missions d'analyse criminelle répondent aux demandes légitimes du postulat. En complément, une publication statistique portant sur les années 2009 à 2014 sera publiée au printemps 2015. Elle renseignera le public sur l'évolution des délits les plus significatifs à Lausanne et répondra ainsi à la demande de la postulante de disposer d'éléments statistiques plus fouillés et mieux mis en perspective que la simple publication annuelle des chiffres de la criminalité. Ce rapport accompagnera la publication du plan d'action 2015-2016.

²⁰ Sur décision du Conseil d'Etat du 20 mars 2013, la Commission des finances du Grand conseil a accepté le 2 mai 2013 de réactiver la cellule Strada. L'opération activée dès le 1^{er} juillet 2013 vise à harceler de manière soutenue les revendeurs de produits stupéfiants dans la rue, à interpeller en flagrant délit les dealers, à intervenir également sur les autres flagrants délits de rue qui seraient constatés en particulier par les policiers engagés dans l'opération, à prendre en charge immédiatement les délinquants par le Ministère public pour permettre des condamnations immédiates via une ordonnance pénale du Procureur, à faire exécuter immédiatement la peine si les conditions sont réunies, à prendre des mesures administratives d'éloignement et à conserver une capacité de lutte contre les filières et réseaux d'approvisionnement.

²¹ Des interdictions de périmètre peuvent être prononcées depuis le 1^{er} juin 2013, date de l'entrée en vigueur de l'article 69bis du RGP.

7. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Oberson :

« Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues d'impose »²²

Le postulat, déposé le 13 septembre 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 27 septembre 2011, invite la Municipalité à augmenter graduellement de 10%, les effectifs de police-secours d'ici au 31 décembre 2013 et à pacifier la vie nocturne.

Réponse de la Municipalité :

Dans un contexte de pénurie chronique de policiers en Suisse, les grands Corps de police peinent à compenser les départs naturels ou les démissions par l'engagement de policiers déjà formés et se tournent dès lors vers la formation pour garantir le renouvellement des effectifs. Par ailleurs, pour éviter une concurrence malsaine, les Corps de police se sont engagés à recruter et former 70% de leurs nouveaux agents. En tenant compte de la durée nécessaire au recrutement (examen des candidatures, sélection et formation), il faut compter jusqu'à deux ans avant de disposer du personnel opérationnel.

Comme indiqué plus haut dans ce rapport-préavis, avec la création de 68 postes affectés aux tâches de police au cours de cette législature, la future mise en place des sécurité, intervention, prévention (SIP) (préavis N° 2014/79) et les mesures réglementaires en vigueur pour pacifier la vie nocturne, la Municipalité estime avoir répondu aux demandes du postulant, les effectifs policiers ayant cru plus fortement que demandé.

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Luc Laurent :

« Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne à rétablir un état sanitaire acceptable du site »²³

Le postulat, déposé le 27 septembre 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 juin 2012, invite la Municipalité à étudier un nouvel aménagement de la partie sud-est de la place de la Riponne, visant à rendre cet espace à tous les publics, et à assainir des WC publics du centre de la place.

Réponse de la Municipalité :

Depuis le 1^{er} mai 2014, les jours de marché, les stands de « quatre saisons » occupent la majeure partie du sud-est de la place. Les autres jours, à l'exception du dimanche, des stands mobiles de mets à l'emporter (sandwichs, pasta mobile, sushi, spécialités, etc.) sont installés en rotation; il convient de noter que la vente d'alcool n'est pas autorisée. Les traiteurs bénéficient de mini-terrasses de neuf places qui ont été plébiscitées par les clients. Suite au succès rencontré, l'expérience va se poursuivre, en lançant régulièrement des appels d'offres, publiés dans la presse locale, de manière à respecter les règles usuelles en matière d'octroi d'autorisations pour faire du commerce sur le domaine public.

En parallèle, le service social, la Fondation ABS et le Corps de police encadrent la relocalisation du groupe des marginaux qui occupait le sud-est de la zone. Le déménagement au niveau des glycines du centre de la place, au bénéfice d'une installation de bancs, de containers ainsi que d'un ombrage s'est déroulé à satisfaction. La présence du Corps de police a facilité l'adoption de comportements corrects. Ainsi, les marginaux savent que leur présence sur la place de la Riponne dépend de leur civilité et la bonne coexistence avec les autres usagers.

Un bilan positif est tiré aussi bien en ce qui concerne l'animation de la place et la réappropriation de l'espace par les habitants qu'au niveau des comportements. Les institutions du dispositif de réduction des risques, à savoir la Fondation ABS (Distribus, Le Passage et la Terrasse), la Fondation du Relais (Rel'aids), Caritas Vaud, Sport'Ouverte, L'Eveil et Fleur de Pavé participent directement ou indirectement à l'amélioration de la situation.

²² Postulat déposé le 27 septembre 2011 (BCC N° 3 du 13 septembre 2011, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 16), discuté et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal 5 juin 2012.

²³ Postulat déposé le 27 septembre 2011 (BCC N° 3 du 13 septembre 2011, 1^{ère} partie, 2011 – 2012), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2011 BCC N° 5 du 11.10.2011 – 2^{ème} partie, 2011- 2012, page 32) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 juin 2012 (BCC N° 18 du 05.06.12 – 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 27).

A la Riponne plus spécifiquement, la Fondation ABS est présente avec le Distribus, le Service social intervient à travers l'équipe de l'Espace et le Rel'aids est également impliqué.

En conclusion, la Municipalité estime avoir répondu aux préoccupations du postulant. Attachée au respect du Règlement général de police dans l'ensemble de la ville, à la place de la Riponne comme ailleurs, ce sont les comportements qui sont visés et non les personnes.

9. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc :
« Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! »²⁴

Le postulat, déposé le 11 octobre 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 juin 2012, invite la Municipalité à répondre aux problèmes sanitaires et sécuritaires qui se posent aux commerçants du nord de la place de la Riponne et à leurs clients.

Réponse de la Municipalité :

Depuis le dépôt de ce postulat, la situation au nord de la place de la Riponne a évolué positivement. Les deux terrasses donnant accès à la majorité des commerces ont été rendues à l'usage commun et nettoyées et ne servent plus de lieux de rencontre à des marginaux.

Par ailleurs, l'accroissement de l'usage et de l'animation du nord de la place (jardin, terrasse d'été, diverses activités destinées aux enfants, aux lecteurs et aux familles, etc.) a redynamisé cette partie de la place depuis le printemps 2014.

La prochaine rénovation de l'ancien Mövenpick consolidera cette tendance. Le Corps de police prête une attention particulière à cette zone afin d'éviter tout retour en arrière. La présence des groupes de marginaux est tolérée tant que leurs comportements permettent un usage partagé de l'espace public.

La Municipalité estime avoir répondu aux préoccupations légitimes des commerçants concernés et du postulant, en déposant en premier lieu certains aménagements des terrasses, puis en prenant les mesures nécessaires à assurer la sécurité du lieu et son animation.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc :
« Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! »²⁵

Le postulat, déposé le 20 juin 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012, invite la Municipalité à présenter un plan d'actions et de mesures concrètes pour combattre le commerce de drogue dans les quartiers du centre-ville (harcèlement des dealers par des contrôles fréquents, mesures d'éloignements et actions visant à compliquer leur activité peu importe le risque de déplacement).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité et le Corps de police combattent de toute leur énergie le trafic de drogue à Lausanne que ce soit au centre ville ou dans les quartiers d'habitation. Une meilleure visibilité de la police exerce un effet dissuasif sur les dealers, qui se font plus discrets et changent régulièrement de lieu.

La répression du deal de rue s'est considérablement améliorée en raison de la réorganisation de la police. Cependant la situation demeure critique en soirée et les nuits de week-end, malgré une progression continue des arrestations et des saisies.

Tout comme le suggère le postulant, le Règlement général de police a été enrichi, en 2013, de l'article 69 bis qui permet à la police d'interdire oralement à une personne l'accès à une partie du domaine

²⁴ Postulat déposé le 11 octobre 2011 (BCC N° 5 du 11.11.11 – 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 10), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2011 (BCC N° 6 du 08.11.11 – 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 45) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 juin 2012 (BCC N° 18 du 05.06.12 – 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 27).

²⁵ Postulat déposé le 20 juin 2011 (BCC N° 20 du 20.06.11 – 1^{ère} partie, 2010 – 2011, page 10), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 30 août 2011 (BCC N° 2 du 30.08.11, 2011 – 2012, page 55) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012 (BCC N° 20 du 20.06.12, 2011 – 2012, page 51).

public ou à des lieux accessibles au public, pour une durée de 24 heures, et, lorsque les circonstances le justifient, de notifier une décision d'éloignement d'une durée maximale de trois mois²⁶.

La brigade des stupéfiants de la police judiciaire de la Ville de Lausanne démantèle un nombre croissant de filières et saisit chaque année des quantités record de cocaïne, ce qui modifie le comportement des trafiquants.

Le travail policier en matière de stupéfiants se fait encore et toujours avec un engagement exemplaire, pour autant, la bataille livrée contre la drogue à Lausanne n'est pas encore gagnée. Il ne s'agit pas là d'un aveu d'impuissance, mais de la prise en compte de la réalité de notre société. L'inversion des tendances en matière d'attrait des drogues n'est pas d'actualité et la lutte contre le deal reste difficile. Cependant, la croissance des effectifs de police permet dorénavant de garantir des actions de terrain sur de plus longues périodes quotidiennes, ce qui intensifie le harcèlement des dealers.

La Municipalité estime avoir mis en place les mesures nécessaires à l'encontre des dealers. Des améliorations sont constatables mais ne sont pas encore suffisantes. Le renforcement des effectifs policiers, qui va se poursuivre en 2015 et 2016, ainsi que l'affinement de la stratégie poursuivie sur le plan opérationnel vont y contribuer. La surcharge de la chaîne pénale tout comme la politique vaudoise de prise en charge des requérants d'asile déboutés (durée des procédures, pas d'accès au marché du travail) limitent nécessairement l'efficacité du seul travail de la police.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulant.

11. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz :

« Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations »²⁷

Le postulat, déposé le 20 juin 2011, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012, invite la Municipalité à :

- éviter en priorité la fixation des zones de deal, notamment en procédant à de nombreux contrôles anti-drogue, en évaluant régulièrement les évolutions et en les communiquant aux habitants et en veillant à ce que la lutte contre le trafic de drogue dispose de suffisamment d'effectifs policiers pour accomplir au mieux une tâche difficile ;
- intensifier les coopérations policières ;
- initier des échanges avec les autres polices municipales ou cantonales des villes les plus concernées par la problématique ;
- entamer une réflexion autour de la prévention des consommations festives, de repenser l'éclairage public des zones propices au deal, etc.

²⁶ Article 69 bis du Règlement général de police : «¹ La police peut immédiatement éloigner une personne et lui signifier verbalement une mesure d'éloignement lui interdisant l'accès de parties du domaine public ou de lieux accessibles au public pour une durée de 24 heures au maximum :

a. si elle court un danger grave et imminent ;

b. si, sur la base de décisions judiciaires, de dénonciations policières ou de données crédibles en possession de la police, il est établi qu'elle a déjà menacé ou troublé la sécurité et l'ordre publics, notamment en commettant une infraction contre l'intégrité corporelle, contre le patrimoine ;

c. si elle gêne les interventions visant au maintien ou au rétablissement de la sécurité et de l'ordre publics, en particulier les interventions des forces de police, des services de défense contre l'incendie ou des services de sauvetage ;

d. si elle participe à des transactions portant sur des biens dont le commerce est prohibé, notamment des stupéfiants.

² Lorsque la personne visée par l'interdiction délivrée verbalement refuse de quitter le périmètre interdit ou viole l'interdiction de périmètre, la police peut la conduire dans un poste de police et lui notifier une décision écrite d'interdiction de périmètre indiquant la durée de la mesure et le lieu ou périmètre visé.

³ Lorsque les circonstances le justifient, notamment en raison de la menace créée à l'ordre public ou lorsque la personne viole de manière répétée la mesure d'éloignement, la police peut lui notifier une décision d'éloignement d'une durée maximale de 3 mois, cas échéant sous la menace des peines prévues par l'art. 292 CP.

⁴ Les dispositions de la loi sur la procédure administrative sont applicables.»

²⁷ Postulat déposé le 20 juin 2011 (BCC N° 20 du 20.06.11 – 1^{ère} partie, 2010 – 2011, page 10), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 30 août 2011 (BCC N° 2 du 30.08.11, 2011 – 2012, page 55) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012 (BCC N° 20 du 20.06.12, 2011 – 2012, page 51).

Réponse de la Municipalité :

Le Corps de police lutte contre la fixation des zones de deal notamment autour de la place Chauderon, dans le quartier Maupas – France – Cèdre, à la rue de Bourg, autour de la place du Tunnel et de la gare, forçant ainsi les dealers à se réorganiser et à investir d'autres lieux. Certaines configurations urbanistiques étant plus attractives que d'autres, notamment en raison du contact visuel nécessaire entre dealers et avec leurs clients, ils investissent particulièrement les lieux « en triangle » et offrant diverses voies de fuite.

L'autorisation accordée à la police de procéder à des achats fictifs (en civil avec de l'argent) a permis de désorganiser temporairement les vendeurs de rue. Depuis la fin de l'année 2012, la pression sur les quartiers cités ci-dessus est en diminution mais la situation ne peut encore être considérée comme satisfaisante le soir et les nuits de week-end notamment. Les améliorations constatées sont par contre réelles la journée. La croissance des effectifs de policiers permet cependant d'assurer une présence policière croissante et de procéder à des contrôles anti-drogue à tout moment.

Différentes brigades luttent contre le trafic de drogue, aux échelons communal, intercommunal, cantonal et fédéral. Bien qu'elles collaborent, elles ont chacune leurs méthodes et leurs objectifs propres. La Ville de Lausanne dispose d'une brigade des stupéfiants dont la qualité et la motivation sont largement reconnues. Elle se concentre sur la désorganisation du ravitaillement du marché lausannois, en particulier en matière de cocaïne et d'héroïne. Régulièrement, elle transmet des affaires documentées et abouties aux polices cantonale et fédérale pour qu'elles reprennent des enquêtes d'une ampleur dépassant Lausanne. Elle dialogue aussi fréquemment avec les polices des autres cantons ou villes les plus touchées par le trafic de drogues.

Dans le sens des demandes formulées par la postulante, la Ville de Lausanne a également privilégié des approches interdisciplinaires pour traiter des problèmes de sécurité, notamment à la Riponne, au parc de la Brouette, à Sévelin ou encore à Malley. La prise en compte de question d'éclairage public, de configuration des lieux, d'animation, de nettoyage, de gestion des parcs ou encore de politique sociale ont permis une approche globale des question de sécurité nécessaire à une bonne résolution des problèmes.

Finalement, en ce qui concerne la prévention des drogues festives, la Ville de Lausanne a participé à la recherche « Nightlife Vaud », qui présente les habitudes de consommation des noctambules²⁸. Sur le plan de la prévention liée à l'alcool, le Service de la jeunesse mène déjà des actions et les futurs SIP s'intégreront aussi à ce dispositif.

En conclusion, la Municipalité estime avoir répondu à la postulante par la mise en place d'opérations de police visant spécifiquement le trafic de drogue, par l'affectation de moyens supplémentaires en faveur du Corps de police ainsi que par le développement de la collaboration avec d'autres acteurs, tout en restant consciente qu'il reste encore un travail conséquent à mener pour endiguer plus efficacement le trafic de drogue.

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana :

« Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne »²⁹

Le postulat, déposé le 9 octobre 2012, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 décembre 2013, invite la Municipalité à diversifier ses stratégies de lutte contre le trafic de drogue de rue en favorisant la réappropriation de l'espace public et la mobilisation citoyenne afin que les sites sensibles soient occupés par des activités culturelles et conviviales ainsi que des petits commerces.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité et le Corps de police se sont intéressés à l'action menée dans le quartier de Besso à Lugano « Besso Pulita », où les habitants ont organisé, avec succès, des promenades dans les zones de trafic de drogue afin d'occuper le terrain et ainsi déranger les revendeurs. Depuis 2008, les formes de mobilisation citoyenne se sont diversifiées pour empêcher les allées et venues des dealers (promenade, stand de

²⁸ voir : www.addictionssuisse.ch

²⁹ Postulat déposé le 9 octobre 2012 (BCC N° 3 du 09.11.12 - 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 18), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 27 novembre 2012 (BCC N° 6 du 27.11.12 - 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 22) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 décembre 2013 (BCC N° 6 du 03.12.13 - 2^{ème} partie, 2013 – 2014, page 197).

prévention, constitution d'une base de données des numéros de plaques d'immatriculation des acheteurs, promotion de la santé, etc.). La stratégie de réappropriation de l'espace public s'est avérée payante puisque le deal de drogue ne se fait plus au grand jour. Les revendeurs sont cependant encore présents dans le quartier mais se retranchent dans des appartements.

A Lausanne, il est apparu prioritaire de commencer par renforcer la présence policière aussi bien à des fins préventive et dissuasive que répressive. Dans un deuxième temps, les animateurs socioculturels du centre de quartier de Prélaz ont été très actifs dans le parc de la Brouette avec des animations en plein air, des « World cafés », etc.

L'initiative tessinoise est partie des habitants, elle n'a donc pas été imposée par les autorités. La mobilisation populaire étant primordiale dans ce type d'action citoyenne, la Municipalité est prête à soutenir toute démarche s'inspirant de l'exemple luganais. La question a d'ailleurs été évoquée avec les habitants du quartier de Maupas – St Roch sans qu'elle n'ait à ce jour eu de débouchés concrets.

S'agissant de l'assouplissement des règles en vue de faciliter l'organisation d'activités culturelles et conviviales, ce mouvement est déjà en partie lancé par l'important soutien de la Ville de Lausanne accordé à l'organisation des fêtes de quartier. D'importants assouplissements sont en outre intervenus pour l'installation de terrasses.

En conclusion, la Municipalité estime avoir répondu au postulant.

13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana :

« Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent »³⁰

Le postulat, déposé le 9 octobre 2012, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 décembre 2013, invite la Municipalité à dresser un état des lieux de la situation de la drogue à Lausanne en présentant sa stratégie de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent issu de la drogue en faisant le portrait des catégories de consommateurs et celui des réseaux de trafiquants ainsi qu'en explicitant leurs stratégies.

Réponse de la Municipalité :

En préambule, il convient de rappeler que le marché de la drogue est par définition opaque et que, par conséquent, les réponses apportées ci-dessous doivent être prises avec circonspection.

Les analyses d'eau de diverses stations d'épuration européennes offrent une photographie assez fidèle de la consommation de drogue dans plusieurs villes. Le centre de traitement des eaux de Lausanne et sa région n'a pas participé à la première étude, citée par le postulant, mais a participé à la deuxième mouture dont les résultats ne sont pas encore connus. Sur la base des études d'eau, il est estimé que la consommation quotidienne des Européens serait d'environ 355 kg de cocaïne, ce qui reviendrait, pour Lausanne à une consommation d'un peu moins de 100 grammes par jour. Selon les policiers expérimentés, cette estimation est trop basse, la réalité devant plutôt s'approcher de 200 grammes en moyenne par jour, avec de forte variation selon les jours de la semaine.

Selon la police fédérale, seuls 5 à 15% de la drogue entrant en Suisse seraient saisis. 240'000 consommateurs de cocaïne, dont 16'000 réguliers, consommeraient de 3.7 à 5.3 tonnes par an. En ce qui concerne l'héroïne, 8'000 consommateurs dépendants (sur les quelques 64'000 personnes qui auraient essayés ce produit) consommeraient de 1.8 à 2.6 tonnes par an. Finalement pour le cannabis, 2.2 millions de Suisses admettent y avoir goûté, les estimations de consommations annuelles sont de l'ordre de 20 à 40 tonnes par an.

Rapporter ces chiffres à la consommation « lausannoise » est hasardeux. Il ne faut pas confondre la consommation de produits achetés à Lausanne avec celle des Lausannoises et Lausannois. Il n'est pas possible de distinguer ces deux consommations, mais il est important de ne pas les confondre. Ceci dit, les estimations d'écoulement de stupéfiants à Lausanne sont évaluées à 75 kg de cocaïne, 36 kg d'héroïne et

³⁰ Postulat déposé le 9 octobre 2012 (BCC N° 3 du 09.11.12 - 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 18), discuté préalablement lors de la séance du Conseil communal du 27 novembre 2012 (BCC N° 6 du 27.11.12 - 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 22) et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 3 décembre 2013 (BCC N° 6 du 03.12.13 - 2^{ème} partie, 2013 – 2014, page 197).

500 kg de cannabis par an, soit par jour environ 200 grammes de cocaïne, quasi 100 grammes d'héroïne et 1.370 kg de cannabis, ce qui semble plausible.

En ce qui concerne le nombre de consommateurs, une règle de trois peut aussi être appliquée pour estimer le nombre de personnes concernées. Il existe cependant de très fortes variations dans les habitudes de consommation des personnes que la dépendance a mené à une désinsertion sociale et dans celles des consommateurs festifs qui semblent subir, dans un premier temps, uniquement des effets médicaux ou sociaux qui peuvent sembler de peu d'importance. Selon cette méthode simple, il y aurait donc environ 3'900 consommateurs de cocaïne dans les environs de Lausanne, 1'000 d'héroïne et plus de 35'000 de cannabis, ce qui ne signifie pas qu'ils en consomment à l'heure actuelle.

En conclusion, la Municipalité souhaiterait pouvoir répondre de manière plus précise afin de bénéficier elle aussi d'un état des lieux complet de la situation de la drogue à Lausanne. Elle estime cependant avoir répondu au mieux, dans la mesure de ses moyens et connaissances, aux questions du postulant.

14. Réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas – Chauderon : « Contre la présence des dealers »³¹

Dans leur pétition déposée le 19 juin 2012, les 146 signataires demandent que le nécessaire soit fait pour lutter, par une solution définitive, contre la présence des dealers dans leur quartier. Ils estiment que la situation est devenue intolérable vu la dégradation de leur qualité de vie.

Réponse de la Municipalité :

La lutte contre le trafic de produits stupéfiants, bien que figurant parmi les priorités de la Municipalité et du Corps de police, ne peut pas trouver de solution définitive et radicale. Elle passe principalement par la désorganisation et le démantèlement des réseaux. Le trafic de drogue touche plusieurs secteurs géographiques de la ville. Malgré une présence policière fortement accrue et des contrôles réguliers, les résultats se traduisent par des déplacements des dealers, une plus grande discrétion et une adaptation de leurs stratégies, mais non par l'éradication de ce commerce.

Ce phénomène du trafic de rue touche Lausanne comme plusieurs villes vaudoises parmi lesquelles Yverdon-Les-Bains, Nyon ou Bex.

A Lausanne, les opérations de police de 2013 et 2014 ont cependant permis de réduire sensiblement le deal de rue, en journée, à Lausanne. En soirée et de nuit, la situation n'est pas encore satisfaisante. Par ailleurs, l'éradication du deal dans les quartiers d'habitation est une tâche sans fin, car une accalmie dans une zone est rarement durable, particulièrement lorsque le quartier est situé à proximité immédiate du centre ville et doté de nombreuses voies de fuite. Depuis le lancement de l'opération Héraclès, la police n'a pas relâché la pression qu'elle exerce sur les quartiers touchés par le deal. Au contraire, des actions plus régulières sont conduites en soirée depuis 2014. Les efforts seront poursuivis en 2015 et 2016 et le renforcement de l'action de la police ira de pair avec l'arrivée de moyens supplémentaires.

En conclusion, la Municipalité et le Corps de police ne relâchent pas leurs effets et travaillent à de nouvelles stratégies pour consolider les premières améliorations apportées dans les environs de la place Chauderon.

³¹ BCC N° 19, du 19.06.2012, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 10

**15. Réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch :
« Halte aux dealers dans le quartier de St-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle »³²**

Dans leur pétition déposée le 19 juin 2012, les 261 signataires demandent qu'il soit mis fin à l'impunité dans laquelle semble évoluer les trafiquants de drogue, en particulier à proximité du collège St Roch.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité et le Corps de police partagent le souci des habitants et usagers du quartier de St-Roch. Depuis le dépôt de cette pétition, les actions répressives se sont intensifiées. Elles restent discrètes afin de constater le flagrant délit et vont de pair avec une stratégie de visibilité poursuivie avec les patrouilles pédestres. L'autorisation de procéder à des achats fictifs a permis d'exercer une pression importante sur les dealers qui s'adaptent cependant aux nouvelles manières de travailler de la police. Grâce à l'opération Strada, plusieurs dizaine de dealers ont été déférés devant la justice et incarcérés.

Comme indiqué plus haut, les efforts engagés vont se poursuivre afin de viser une amélioration de la situation, en particulier en soirée où elle demeure critique.

16. Réponse de la Municipalité à la pétition de l'Union démocratique du centre, MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson : « Qualité de vie à Lausanne »³³

Dans leur pétition déposée le 19 juin 2012, les 400 signataires demandent de renforcer l'action et l'engagement de la police, pour faire diminuer les diverses nuisances nocturnes, disparaître le trafic de stupéfiants, rétablir la propreté des espaces urbains, interdire la mendicité et installer des caméras dans les quartiers sensibles.

Réponse de la Municipalité :

Comme déjà indiqué dans les réponses précédentes, la croissance des effectifs de police a permis de développer une présence policière dissuasive et de mener des actions répressives initialement de jour puis étendues aussi de nuit. La baisse des délits initiée en 2013 est un premier signe encourageant en matière d'efficacité des mesures mises en place dans le cadre du plan d'action de sécurité publique 2013-2014. En ce qui concerne la vie de nuit, une certaine pacification est également intervenue, preuve en est la baisse des bagarres de grande ampleur ainsi que la diminution des saisies d'objets dangereux. La lutte contre le trafic de stupéfiants n'est pas encore gagnée, mais la police a repris du terrain aussi bien en centre ville que dans les quartiers d'habitation. La question de la propreté des espaces urbains dépasse largement la problématique de la sécurité en ville. L'importance du littering pose de nombreux problèmes qui sont pris au sérieux par les services concernés (brigade « verte », nouvelles poubelles, futurs SIP, etc.).

En ce qui concerne la mendicité, le débat est temporairement clos à Lausanne, mais sera sans doute remis sur la table en 2015 au niveau cantonal. L'initiative populaire « Contre la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité » et un éventuel contre-projet devraient en effet être soumis au peuple.

Finalement, la vidéosurveillance a fait ses preuves dans certaines configurations (voir préavis N° 2014/4 - Politique municipale en matière de vidéosurveillance). Une trentaine d'installations lausannoises ont déjà été légalisées et de nouvelles installations sont prévues mais uniquement là où elles font sens et où d'autres mesures de lutte contre le vandalisme et les vols ne portent pas leurs fruits. Conformément à la législation cantonale en vigueur, la Ville de Lausanne ne recourt à la vidéosurveillance que dans des cas précis afin de combattre les délits au patrimoine sur les bâtiments ou installations publics et les passages sous voie. S'agissant du domaine public et des délits sur les personnes, la Ville de Lausanne entend privilégier la présence policière. De nombreuses études montrent effectivement que les caméras de surveillance ne sont pas une panacée pour une surveillance générale du domaine public.

³² BCC N° 19, du 19.06.2012, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 10.

³³ BCC N° 19, du 19.06.2012, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 11.

**17. Réponse de la Municipalité à la pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza :
« Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord
de cette place redevienne convivial »³⁴**

Dans leur pétition déposée le 17 janvier 2012, les 1'435 signataires demandent que la Municipalité prenne des mesures énergiques afin de rendre le nord de la place de la Riponne accessible à tous et d'éviter que cette partie de la place ne soit squattée à journée faite par des groupes d'individus qui génèrent des incivilités de tout ordre.

Réponse de la Municipalité :

Suite aux actions qui ont permis de rendre l'usage des terrasses du nord de la place à tous, les autorités ont exprimé leur intention de revitaliser l'ensemble de la place de la Riponne, de la rendre aux habitants et de favoriser son usage par toutes les catégories de la population. A cet effet, elles ont engagé, au printemps 2014, une opération d'animation avec l'implantation d'une place de jeux, de stands de nourriture à l'emporter, d'une terrasse et d'un jardin temporaire notamment.

Un bilan positif a amené la Municipalité à pérenniser en 2015 les mesures engagées, moyennant des aménagements destinés à favoriser la qualité de vie des riverains, tout en continuant à faire cohabiter des utilisations variées et en tenant le pari de l'intégration des marginaux. Un renouvellement du dialogue avec les personnes toxico- ou alcoolo-dépendantes se réunissant sur la place, initié lors de leurs déplacements aussi bien par les partenaires sociaux, associatifs que par le Corps de police, permet d'insister régulièrement sur la nécessité d'adopter des comportements adéquats dans l'espace public.

Les pétitionnaires peuvent être assurés de la volonté de la Municipalité de rendre accessible la place de la Riponne et d'en faire un lieu convivial. Les premières améliorations constatées seront renforcées notamment par la réouverture prochaine des locaux de l'ancien Mövenpick.

18. Réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non-droit à Lausanne »³⁵

Le 25 septembre 2012, une pétition signée par 736 habitants était adressée à la Municipalité la priant d'entreprendre des démarches afin d'éviter que des personnes toxicodépendantes et des dealers n'utilisent les escaliers du passage pédestre reliant la rue du Tunnel à l'avenue de Riant-Mont tout en relevant l'état de dégradation avancé de ce passage. Cette pétition faisait suite à une interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts, déposée le 11 septembre 2012, intitulée « *Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ?* ».

Réponse de la Municipalité :

Une délégation de la Municipalité a rencontré à plusieurs reprises les représentants des pétitionnaires ainsi que des propriétaires des huit parcelles concernées par la servitude de passage. Le cheminement en question étant situé exclusivement sur du domaine privé, la Municipalité a décidé d'intervenir, sans obligation légale, afin d'éviter sa fermeture complète. Elle a réussi à convaincre les parties de ne pas fermer ce cheminement de mobilité douce, mais d'en limiter temporairement l'usage à la descente par la pose d'un tourniquet-portail. Ainsi, il a été possible de réaliser un partenariat public-privé correspondant à un investissement public de 70'000 francs sur un coût total de 130'000 francs pour la rénovation des marches d'escalier, la mise aux normes des garde-corps, l'amélioration de l'éclairage et l'installation du tourniquet.

Enfin, la Municipalité a invité les autres partenaires actifs dans le domaine de la toxicodépendance à accompagner ce changement (le Corps de police en accentuant sa présence dans le secteur, la Fondation ABS en ramassant si possible plus de trois fois par semaine le matériel abandonné par les consommateurs de stupéfiants, etc.).

En conclusion, la Municipalité estime que la fermeture partielle et temporaire du passage de Riant-Mont constitue la solution la moins contraignante pour les usagers. Elle a permis de rendre l'usage du

³⁴ BCC N° 10 du 17.01.12, 1^{ère} partie, 2011 – 2012, page 13.

³⁵ BCC N° 2 du 25.09.12, 1^{ère} partie, 2012 – 2013, page 15.

cheminement aux piétons. Une fois l'usage commun rétabli et les activités illégales découragées, il sera possible d'utiliser le tourniquet dans les deux sens voire, à plus long terme, de le démonter et de l'installer ailleurs.

19. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2014/83 de la Municipalité, du 18 décembre 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé : « *Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale* » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina intitulé : « *Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne* » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Oberson intitulé : « *Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose* » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé : « *Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site* » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « *Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé !* » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « *Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers !* » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz intitulé : « *Trafic de ure à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations* » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « *Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne* » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « *Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent* » ;
10. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas – Chauderon intitulée : « *Contre la présence des dealers* » ;
11. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch intitulée : « *Halte aux dealers dans le quartier de St-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle* » ;
12. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de l'Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée : « *Qualité de vie à Lausanne* » ;
13. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée : « *Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial* » ;

-
14. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et consorts du 25 septembre 2012 intitulée : « *Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zone de non-droit à Lausanne* ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud

Annexe : plan d'action de sécurité publique 2013-2014